

## Questions orales

[Traduction]

**L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État):** Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'intervenir pour l'instant. Si jamais mon intervention se révèle utile, j'envisagerai certainement de le faire.

[Français]

**M. Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

On m'informe que le syndicat demande aux autorités de la Société Radio-Canada de les rencontrer, mais que la société refuse de le faire. Le secrétaire d'État n'aurait-il pas l'autorité nécessaire pour obliger la société à rencontrer ses journalistes?

[Traduction]

**M. Faulkner:** Je vais vérifier cette allégation et je prendrai la décision qui s'impose.

\* \* \*

## L'AGRICULTURE

## LA COMMERCIALISATION DES ŒUFS—DEMANDE DE CONVOCATION DES TÉMOINS CITÉS PAR L'OPPOSITION LORS DE L'ENQUÊTE

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Je désire poser au premier ministre une question qui découle d'autres questions antérieures. Le premier ministre a rejeté la possibilité d'une enquête sur l'organisme de commercialisation des œufs, dans le cadre de la loi sur les enquêtes. Cette façon de procéder aurait eu entre autres avantages celui d'assurer l'impartialité. Comme le gouvernement a décidé de confier cette enquête à un comité de la Chambre comptant une majorité de députés libéraux, le premier ministre assurerait-il à la Chambre que les députés chargés de l'enquête auront tous pouvoirs de convoquer des témoins désignés non seulement par les membres libéraux du comité mais aussi par ceux de l'opposition?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je croyais honnêtement—on m'a peut-être mal renseigné—que le chef du NPD en personne avait proposé une enquête par un comité de la Chambre plutôt qu'une enquête publique. Il me semble faire signe que oui. Je suppose que si nous avons agi aux termes de la loi sur les enquêtes, le député demanderait pourquoi nous n'avons pas eu recours à un comité. Nous avons essayé de faire exactement ce qu'il demandait...

**Une voix:** Répondez à la question.

**M. Trudeau:** ... et il se fait que cela concorde avec ce que le gouvernement considérait comme le meilleur moyen de présenter les faits au public.

Le reste de la question semble de pure forme. Les leaders à la Chambre décideront comme d'habitude des questions qui seront soumises au comité, quand le comité sera établi, quand il sera convoqué, quels en seront les membres, etc.

**M. Broadbent:** Je constate avec plaisir que le premier ministre a décidé de suivre mon avis. Assurerait-il à la

[M. Caouette (Témiscamingue).]

Chambre qu'il acceptera de suivre la procédure que nous adopterions nous-mêmes à sa place, c'est-à-dire de veiller à ce que le Comité conserve une parfaite impartialité dans ses travaux, malgré la majorité qu'y détient le parti gouvernemental, en entendant les témoins désignés par ses membres des partis d'opposition.

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, ma politique restera d'accepter les suggestions constructives offertes de tous les coins de l'opposition. Je pense cependant que si les oppositionnels veulent que le gouvernement continue de le faire, ils devront en subir les conséquences. L'électorat a décidé que le parti gouvernemental serait majoritaire. Si le député a des soupçons sur ce qui se passe devant les comités parlementaires, il ne devrait pas demander que les questions de ce genre y soient renvoyées.

**M. Broadbent:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le premier ministre laisse entendre que les motifs sont la cible de soupçons. Ce n'est pas le cas. Je lui ai simplement demandé une assurance. Il n'a qu'à nous donner une assurance certaine.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, au sujet des travaux de la Chambre, pour renseigner les députés et pour informer les nouveaux élus qui n'ont peut-être pas appris de leurs anciens les avantages de notre présence ici le vendredi et le lundi, le leader du gouvernement à la Chambre voudrait-il nous dire si le gouvernement a l'intention de ne pas interrompre le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône ou si, comme on l'a laissé entendre il y a quelque temps, il prévoit l'interrompre; dans l'affirmative, quand et pourquoi?

**M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, le gouvernement désire que le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône se poursuive sans interruption; toutefois, s'il décide de déposer un bill tendant à régler la grève des manutentionnaires de grain de l'Ouest, le débat serait probablement interrompu à cette fin. Mais comme rien n'a encore été décidé, je ne puis vous répondre.

\* \* \*

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

## LA GRÈVE DES MANUTENTIONNAIRES DE GRAIN—LA PROBABILITÉ D'UN RÈGLEMENT

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre du Travail une question connexe. Étant donné que la direction a refusé la dernière offre dans le cadre du conflit touchant les manutentionnaires de grain, le ministre peut-il nous dire s'il est toujours aussi optimiste quant au règlement de ce conflit?

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, la proposition faite hier aux deux parties en cause faisait état des deux questions qui restent à régler: l'interprétation de l'article visant l'allocation de vie chère et les pensions des syndiqués.